



RÉGLEMENT DU CONOURS

NEXT LANDMARK INTERNATIONAL CONTEST

Pollution 2019 : Architecture for a Sustainable Future

CONTENU ET OBJECTIFS

www.floornature.com, le portail d'architecture et de design d'IRIS CERAMICA GROUP organise la huitième édition de son concours international dédié aux architectes et aux designers. Il s'intitule cette année :

Pollution 2019 : Architecture for a Sustainable Future

L'objectif de ce concours est de mettre en exergue et de reconnaître le mérite de recherches et de travaux inédits dans la perspective de permettre aux nouvelles générations de créatifs issus des filières architecture et design de s'affirmer tout en promouvant leurs idées, leurs propositions et leurs visions de l'habitat contemporain durable.

Une opportunité pour les jeunes professionnels faisant preuve d'un intérêt manifeste pour la collectivité qui vise à les soutenir dans leur travail et leur plan de carrière.

La participation au concours, gratuite, se fait exclusivement en ligne.

OBJET

Le concours a pour but de récompenser la contribution de la créativité en termes de conception architecturale et de design dans la perspective d'un avenir commun et en devenir s'exprimant à travers la notion d'un développement durable à 360 degrés.

THÈME de l'édition 2019

S'inscrivant dans le vaste cadre du développement durable à 360 degrés, le concours international **Next Landmark 2019** récompensera un projet axé sur les problématiques écologiques et sociales envisageant un futur possible et réalisable dans le domaine architectural.

Il est demandé aux participants de présenter un travail pouvant être le fruit d'un projet universitaire (par exemple thèse) ou élaboré en toute autonomie (par exemple recherche).

Ce travail devra remplir les critères suivants : être multidisciplinaire, en mesure de proposer des idées claires en termes écologiques et centré sur le respect de la personne et de la nature. Il devra ainsi présenter de nouvelles façons de vivre l'espace public et urbain comme opportunité économique,

environnementale et de consolidation de l'appartenance collective.

Trois types de projets sont autorisés :

Bâtiments utilisant des formes et des matériaux performants, réalisés ou conçus avec peu de technologie.

Ouvrages holistiques présentant des stratégies environnementales adaptées au contexte local et à faible impact écologique sur le long terme.

Projets pensés à des fins de régénération des espaces urbains et de récupération de structures désaffectées.

Ces travaux doivent reposer sur les principes du développement durable ainsi que de la participation sociale et tendre vers l'amélioration de la qualité de vie des habitants concernés.

Ils doivent viser à garantir des conditions de vie et/ou de travail décentes aux personnes et aux communautés se trouvant dans des situations de précarité à cause d'urgences environnementales, politiques ou économiques. La simplicité de réalisation devra être démontrée et impliquer notamment la participation des utilisateurs finaux aux ouvrages conçus.

Dans les trois cas, les projets présentés devront définir des stratégies améliorant la résilience et contribuant à rendre les communautés locales moins vulnérables aux changements sociaux, économiques et environnementaux.

LIGNES DIRECTRICES

Le projet gagnant sera celui qui développera le mieux les problématiques écologiques et sociales pour un avenir possible et réalisable dans le domaine architectural. Les critères suivants seront pris en considération :

originalité du travail ;

relations homme-nature ;

innovation technique, esthétique et conceptuelle.

MATÉRIEL REQUIS

Les documents graphiques requis sont les suivants :

- 4 photos (en cas de travail réalisé) ou rendus (en cas d'étude universitaire ou de recherche) de l'ouvrage au format jpeg 280X1024 pixel 72 dpi
- 3 planches de projet contenant au choix des plans, des coupes et des élévations au format jpg 1280X1024 pixel 72 dpi
- 3 images au choix considérées comme nécessaires pour décrire au mieux le travail d'architecture (rendus, photos de modèles, croquis, schémas, etc.) au format jpg 1280X1024 pixel 72 dpi
- Rapport de projet en anglais (1800 caractères maximum)

PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les jeunes concepteurs créatifs issus des filières architecture, art et design **ayant obtenu leur diplôme entre l'an 2010 et aujourd'hui.**

Seules les participations à titre individuel sont admises.

INSCRIPTION

L'inscription à la compétition est gratuite.

Il est possible de s'inscrire et de télécharger en ligne ses documents jusqu'au **1^{er} mai 2019**. Pour ce faire, il suffit d'indiquer dans le formulaire d'inscription en ligne disponible à l'adresse <http://www.floornature.com/nextlandmark/subscribe> les données d'accréditation et de se doter d'un code alphanumérique de reconnaissance pour télécharger le matériel demandé.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter par e-mail le secrétariat de l'organisation : contest@floornature.com.

ENVOI DES DOCUMENTS

Afin de garantir l'égalité des chances et dans la perspective d'une publication ultérieure, les participants devront respecter les dispositions suivantes lorsqu'ils présenteront leurs projets.

La participation au concours se fait sous forme anonyme.

Pour garantir cet anonymat, le système attribuera un code alphanumérique unique au projet lors du remplissage du formulaire d'inscription.

L'inscription au concours implique également l'inscription à la newsletter, obligatoire pour connaître les résultats.

Tout le matériel devra être téléchargé via un espace réservé à l'adresse <http://www.floornature.com/nextlandmark/subscribe> accessible après enregistrement. Une fois l'accréditation reçue, il est possible de télécharger de manière anonyme le matériel demandé.

Afin de garantir l'anonymat vis-à-vis du jury, le système remplacera automatiquement le nom de tous les fichiers, livrés au format requis dans l'avis de concours, par le code attribué au projet.

Une fois le projet téléchargé, aucune modification ne pourra plus être apportée à la livraison.

Tous les documents devront être téléchargés avant le **1^{er} mai 2019**.

Les documents présentés conformément aux indications du présent document ne seront pas restitués.

PRIX

Le jury remettra le prix suivant :

1. Bourse d'études d'un an auprès de l'école SOS - School of Sustainability de Bologne (Italie).
<http://www.schoolofsustainability.it/index.php>
2. Voyage d'aller vers la ville de Bologne.
3. Publication en ligne du projet sur tous les médias du groupe.
4. Attestation de victoire au NEXTLANDMARK INTERNATIONAL CONTEST 2019.

JURY

Le jury - dont le jugement sera définitif et sans appel - est nommé par les organismes et les établissements promoteurs du concours. Il compte cinq membres :

1. Mario Cucinella MC A ARCHITECTS Fondateur de SOS - School of Sustainability
2. Massimo Imparato architecte, directeur de SOS - School of Sustainability
3. Peter Di Sabatino architecte, professeur associé de l'École Polytechnique de Milan
4. Federica Minozzi - PDG d'Iris Ceramica Group
5. Paolo Schianchi - architecte, professeur à l'Université salésienne de Venise

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel transmises par les candidats lors de leur demande de participation seront traitées, conformément à l'ordonnance italienne n° 196/2003 et au Règlement UE 2016/679 sur la protection des données, en vue des finalités de gestion de ce concours.

EXCLUSIONS

Il est interdit aux personnes suivantes de participer au concours : les membres du jury et leurs conjoints, parents ou similaires, les employés de l'organisme organisateur, de l'université IUSVE et de MC Architects.

Les documents qui ne seront pas anonymisés seront exclus du concours.

RÉSULTATS ET COMMUNICATIONS

Les travaux du jury se termineront au plus tard le **15 mai 2019**.

Les résultats seront publiés sur le site www.floornature.com/nextlandmark/contest le **16 mai 2019**.

Le jury rendra public un rapport conclusif qui détaillera les critères d'évaluation ainsi que les motivations des lauréats.

L'organisation se réserve par ailleurs la possibilité de publier tous les travaux reçus ainsi que de réaliser un éventuel catalogue des ouvrages à titre d'encouragement pour les professionnels et dans l'intérêt général de la collectivité.

PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

En envoyant leur projet, les participants au concours acceptent que leurs travaux soient utilisés aux fins susmentionnées. Rien ne sera dû aux participants au titre des utilisations ci-dessus hormis ce qui est expressément indiqué aux points visés à l'article « PRIX » ci-après.

Les participants consentent à la divulgation et promotion des documents remis et accordent à l'organisateur une licence d'utilisation perpétuelle et exclusive ainsi qu'un droit d'exploitation commerciale sans aucune limitation territoriale.

Les collaborations qui pourraient naître entre les participants et l'entreprise organisatrice seront régies ultérieurement et séparément entre les parties. Les participants déclarent, sous leur entière

responsabilité, être les auteurs des projets envoyés ainsi que les seuls détenteurs des droits d'auteur afférents. Les participants assument par conséquent toutes les responsabilités et tous les frais susceptibles de découler des éventuels litiges concernant l'originalité des travaux et/ou la propriété des droits susmentionnés.

Les participants déclarent également être responsables du contenu de leurs travaux. Ils dégagent par conséquent la responsabilité de l'organisateur du concours et garantissent qu'il ne sera pas concerné par les éventuelles réclamations et/ou poursuites de tiers et qu'ils seront tenus de le dédommager en cas de conséquences préjudiciables, notamment éventuels frais de justice, même extrajudiciaires, susceptibles de découler d'une violation des dispositions susmentionnées.

RÈGLEMENT

L'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques, d'erreurs, d'effacements, de dysfonctionnements des lignes de communication survenant lors de la transmission des fichiers.

En nous envoyant les documents, le participant déclare implicitement en être l'auteur et en détenir tous les droits.

L'organisation se réserve le droit de suspendre, de prolonger, de reporter ou d'annuler ce concours, à tout moment et pour des raisons justifiées

Les lauréats seront choisis par le jury. Sa décision sera sans appel.

Le jury se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exclure tout projet reçu qui ne répondrait pas aux exigences requises dans le règlement, même si celui-ci a déjà été téléchargé sur le site web.

Les participants dégagent quoi qu'il en soit les organisateurs de toute responsabilité envers des tiers découlant de l'utilisation des documents dans les conditions et en vue des finalités décrites dans le présent règlement.

Le jury évaluera la capacité d'interprétation du sujet, la créativité et le contenu technique des images présentées.

CONDITIONS D'EXCLUSION

Les travaux suivants seront exclus :

- Travaux portant atteinte à la décence.
- Projets ayant déjà gagné ou remporté une mention dans un autre concours international ou ayant été abondamment publié dans des revues ou sur des sites web internationaux.
- Le jury pourra également exclure, à son entière discrétion, toute personne faisant preuve d'un comportement déloyal.

ACCEPTATION

En envoyant leur projet, les participants acceptent sans réserve les conditions visées dans l'avis de concours et se soumettent aux avis du jury, aussi bien en ce qui concerne l'interprétation de l'avis de concours qu'en ce qui concerne l'évaluation des travaux en compétition.

L'organisateur ne saura en aucun cas être tenu pour responsable des problèmes ou des circonstances susceptibles d'empêcher le bon déroulement du concours ou la participation à ce dernier.

Les auteurs des ouvrages envoyés garantissent que ces derniers sont le fruit de leur travail et qu'ils répondent aux conditions requises en matière de nouveauté et d'originalité.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par le règlement, il est fait référence aux dispositions générales contenues dans les règlements communautaires, nationaux et régionaux en vigueur. Si les organisateurs constatent une violation des règles par les participants, ils auront le droit de prononcer leur disqualification sans que leur responsabilité ne soit engagée.

INFORMATIONS

Il est interdit aux membres du jury de divulguer des informations aux participants.

Toute éventuelle demande d'informations doit être adressée au secrétariat du concours à l'adresse e-mail suivante : contest@floornature.com

NEXT LANDMARK 2019 EST ORGANISÉ EN COLLABORATION AVEC :

SOS - School of Sustainability

Master en créativité et design de la communication (MSTC) de l'Université IUSVE Venise-Vérone.

Code en matière de protection des données à caractère personnel - Note d'information en vertu de l'art. 13 du Règlement UE 2016/679

Au vu des dispositions de ce document, les informations suivantes sont fournies au participant inscrit sur la plateforme en ligne www.floornature.com/nextlandmark/contest :

Cher participant,

Nous tenons à vous informer que l'ordonnance italienne n°196 du 30 juin 2003 (Code en matière de protection des données à caractère personnel) et le Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données régissent la protection des personnes physiques et morales en regard du traitement des données personnelles.

En vertu de l'ordonnance susmentionnée, ce traitement respectera les principes de loyauté, de licéité, de pertinence et de transparence et protégera votre vie privée et vos droits.

Aux termes de l'article 13 de ladite ordonnance, nous vous communiquons les informations suivantes :

Coordonnées du Responsable du traitement :

Le Responsable du traitement de vos données est : Graniti Fiandre S.P.A., 112, via Radici Nord - 42014 Reggio d'Émilie, n° de TVA 01411010356, téléphone : 0536819611, e-mail : contest@floornature.com.

1. Finalités et modalités du traitement :

Le traitement de données à caractère personnel a pour finalité la participation au concours visé dans le document « Avis de concours » ainsi que la promotion de l'image professionnelle du participant.

Les données seront traitées de la manière suivante : traitement à l'aide d'outils électroniques et informatiques.

2. Catégorie de données traitées :

Les données suivantes seront demandées au moment de l'inscription au concours : données d'identification, adresse e-mail, téléphone, profession, pays, diplôme.

3. Nature de la communication des données :

Le traitement de vos données est licite aux termes de l'article 6, alinéa 1, point B du Règlement UE n° 2016/679 sur la protection des données.

4. Durée du traitement des données :

Les données seront traitées pendant toute la durée du concours ainsi que pendant un laps de temps approprié et compatible avec la promotion du professionnalisme du participant. Une vérification périodique est effectuée concernant l'obsolescence des données.

5. Outils et logiques de traitement de données :

Au regard des finalités ici visées, le traitement se fera à l'aide d'outils manuels, informatiques et télématiques selon des logiques strictement liées aux dites finalités et quoi qu'il en soit, de façon à assurer la sécurité et la confidentialité des données.

6. Catégories de destinataires qui pourront avoir connaissance de vos données :

membres du jury, autres personnes collaborant à la réalisation du projet ou le soutenant (par exemple : sociétés d'Iris Ceramica Group, spécialistes du secteur, consultants en informatique). Les personnes externes travaillent en tant que Responsables externes du traitement dûment nommées à cet effet. Les personnes recevant les newsletters, les documents informatiques publicitaires et les utilisateurs des sites Internet du groupe seront également des destinataires.

7. Refus de traitement et droit d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel :

Le refus de fournir ses données à caractère personnel ou l'opposition totale à leur traitement - un droit reconnu aux personnes concernées - implique l'impossibilité absolue ou partielle de participer au concours. Par ailleurs, le refus de recevoir la newsletter entraîne l'impossibilité d'être informé des résultats du concours et donc de l'éventuelle victoire. Tout refus de recevoir la newsletter comporte par conséquent l'impossibilité de participer au concours.

Il reste toutefois possible de s'opposer au traitement en contactant le Responsable du traitement aux coordonnées indiquées ci-dessus.

8. Droits de la personne concernée :

vous avez le droit de demander au Responsable du traitement d'accéder à vos données à caractère personnel en le contactant aux coordonnées susmentionnées ;

vous avez le droit de demander au Responsable du traitement la correction/la suppression/ la

limitation de vos données à caractère personnel en le contactant aux coordonnées susmentionnées ;

vous avez le droit de signifier au Responsable du traitement votre opposition au traitement de vos données à caractère personnel en le contactant aux coordonnées susmentionnées ;

vous avez le droit de recevoir la liste complète des responsables du traitement des données (internes et externes) en contactant le Responsable aux coordonnées susmentionnées ;

Tous les droits susmentionnés peuvent être exercés en contactant la société soussignée aux coordonnées du Responsable de traitement susmentionnées ;

le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :

vous avez le droit d'introduire une réclamation à une autorité de contrôle telle que le contrôleur de la protection des données <http://www.garanteprivacy.it/>

Nous n'utilisons aucun processus automatisé de prise de décision tel que le profilage visé à l'article 22, paragraphes 1 et 4 du Règlement européen 2016/679 sur la protection des données.

Nous ne transférons aucune donnée à l'étranger.